



Travaux en cours de procédure judiciaire

Par **clall**, le **09/12/2016 à 14:08**

Bonjour,

j'ai vendu mon habitation en janvier 2015. Rapidement les acheteurs ont reproché la présence d'humidité capillaire sur certains murs et ont engagé une procédure judiciaire. Ils prétendent que la maison est inhabitable et sont en location ailleurs. Les avocats doivent remettre leurs arguments pour fin février 2017. Or les acheteurs ont entrepris des travaux de toiture (création de chiens assis) sans déclaration de travaux au service de l'urbanisme et alors que la procédure judiciaire est en cours. Est ce un argument en ma faveur pour ma défense ?
merci par avance
cordialement

Par **amajuris**, le **09/12/2016 à 14:16**

bonjour,
les travaux de toiture engagés par les acheteurs ne concernent pas, à priori, la présence d'humidité dans les murs.
cela n'a donc rien à voir avec le litige en cours.
salutations

Par **clall**, le **09/12/2016 à 14:23**

Merci amajuris pour votre réponse rapide. C'est un peu ce que je pensais mais je voulais en

avoir la confirmation.
Bonne journée